

## LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 9 décembre 2021.

Date de la séance : 15 décembre à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 3

Absents : 5

**Présents** : - Mme Jacqueline BOLIS – MM Damien BONJEAN -. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU – Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP - MM Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS – Mme Sylvie PARIS procuration à M. Jacques DUBOISSET - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Paul PRESLE

**Absents** : Mmes Nastascia ACCOT - Sandrine BONNET - M. Ludovic DEPLAGNE - M. José MAGALHAES – Mme Valérie MONTEIRO

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N°21/12/015/007**

**OBJET : Tableau des effectifs budgétaires de la commune : création d'un poste d'Adjoint administratif territorial (Echelle C1) à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Madame BOLIS expose au Conseil Municipal que depuis le 24 mai dernier la commune a recruté, par l'intermédiaire du service de remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, un agent administratif contractuel à temps complet.

Le recrutement de cet agent contractuel avait notamment été rendu nécessaire pour pallier l'absence pour raisons de santé d'un agent administratif titulaire, aujourd'hui réintégré dans ses fonctions à temps partiel thérapeutique.

Ce recrutement se justifiait également pour venir ponctuellement en renfort de différents autres services dits administratifs de la mairie et notamment au sein du service Accueil / Population.

Au-delà de la réponse à un besoin urgent qu'apportait ce recrutement, il permet également aujourd'hui de sécuriser certaines missions administratives et comptables

essentielles de la commune, jusqu'alors portées par un seul agent. Une telle situation n'est pas sans risque puisqu'un départ ou une absence prolongée, notamment pour raison de santé, peut rapidement mettre la commune en difficulté, comme ce fut le cas en mai dernier.

L'agent recruté, qui avait préalablement à sa prise de fonction bénéficié de la formation de secrétaire de mairie conjointement proposée par le Centre de Gestion et le CNFPT, donne aujourd'hui satisfaction et son intégration dans l'équipe semble établie.

Pour toutes ces raisons, l'Autorité Territoriale souhaite désormais mettre fin à cette situation précaire et proposer une stagiairisation à cet agent, à compter du début de l'année prochaine.

Afin que cette personne puisse intégrer les effectifs de la commune en qualité de fonctionnaire stagiaire, il convient qu'un poste correspondant au grade et à la quotité de travail auxquels elle sera nommée soit vacant au tableau des effectifs de la commune. Or, tel n'est pas le cas actuellement.

En effet, Il existe à ce jour 3 postes d'Adjoint administratif territorial (Echelle C1) au tableau des effectifs de la commune, tous à temps complet. Deux des trois postes en question sont physiquement pourvus, le troisième étant considéré comme tel durant le détachement pour stage probatoire d'un ancien agent de la commune, aujourd'hui nommé stagiaire à la DGFIP.

Aussi, afin de permettre la nomination projetée, il vous est proposé de suivre l'avis favorable de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 7 décembre 2021, et de créer au tableau des effectifs de la Commune un nouveau poste d'**Adjoint administratif territorial (Echelle C1)**, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022**.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**